MAIRIE
DE
SAINT-BEAT-LEZ
31440 – HAUTE-GARONNE

Tél : 05.61.79.40.05
contact@st-beat-lez.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 aout 2026

Présents : Sébastien BOURGEOIS - Julie CAYRE - Sylvie CLAVERIE - Éric DEJUAN - Marie-Jeanne DELSOL – Charlotte PEREFARRES - Annick GOIREAU - Nathalie KERJEAN-PASQUIER - Matthieu BUISSON - Laura BENBENNAI - Jean Jacques BRUNEL

Procurations : - Grégory FROMENTIN – Sandra GIMENEZ

Absents : Mickael BOUCHE –- Sandra GIMENEZ - Grégory FROMENTIN -
Secrétaire de séance : Jean Jacques BRUNEL
Début de séance : 18h45

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTÉES	
	Madame le Maire s'excuse de son retour tardif. Elle a dû intervenir en raison de camions présents dans l'Anglade, avec l'aide des forces de l'ordre, afin de les faire reculer jusqu'au rond-point d'Eup et ainsi éviter qu'ils n'empruntent le pont, qui a été réparé il y a peu de temps. Elle propose de rajouter à l'ordre du jour deux points : • Le recrutement d'agents contractuels pour le mois de septembre • Une délibération concernant le compte 623 « Fêtes et cérémonies »	**C 0** **A 0** **P 13**
Procès-verbal	Monsieur Eric Dejuan vient d'arriver ; Procès-verbal du 5 juin 2026	**C 0** **A 0** **P 14**
Travaux piscine – modification délibération	En accord avec le sous-préfet, Madame le Maire propose de demander une subvention supplémentaire de 5 % concernant les travaux de la piscine, inscrits au programme d'investissement 2026. Le taux de subvention passerait ainsi de 15 % à 20 %, soit un montant de **9 771,20 €**. Madame le Maire informe également le Conseil municipal que la Région s'est positionnée favorablement concernant la demande de subvention. Le montant de **12 214 €**, demandé au titre de cette subvention, a été accordé.	**C 0** **A 0** **P 14**

Tarif location des bureaux – Eiffage	Madame le Maire informe le Conseil municipal que la société Eiffage souhaite louer des locaux de bureaux pour ses agents, en vue de la fin du chantier de la déviation, auprès de la mairie de Saint-Béat-Lez, du 1er octobre au 31 décembre. Après les avoir reçus, Madame le Maire leur a proposé de mettre à disposition l'ancienne salle du conseil municipal, le bureau du 1er adjoint ainsi que les bureaux situés au rez-de-chaussée de la mairie. Madame le Maire propose de fixer le montant de la location à **600 € par mois**, soit un montant total de **1 800 € pour les trois mois**.	**C 0** **A 0** **P 14**
Divers remboursements	Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame Annick Goireau a avancé des frais pour un montant de **25,78 €**, dans le cadre de l'achat de matériel pour la commune. Elle demande donc le remboursement de cette somme. Madame le Maire informe également le Conseil municipal qu'une habitante de Saint-Béat-Lez a dû avancer les frais relatifs à la destruction d'un nid de frelons, pour un montant de **95 €**. La mairie ayant une convention concernant la destruction des nids de frelons, Madame le Maire propose de prendre en charge le remboursement de cette dépense	**C 0** **A 0** **P 14**
Facturation électronique ONF	Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, applicable au **1er septembre 2026**, les collectivités doivent émettre leurs factures et les transmettre au format électronique via **Chorus Pro**. Dans ce contexte, et conformément à cette réforme, Madame le Maire propose de donner mandat à l'ONF afin d'émettre et de déposer les factures sur Chorus Pro pour le compte de la mairie. Ce service est assuré **gratuitement par l'ONF**.	**C 0** **A 0** **P 14**
Caution SCI Lanterne	La SCI La Lanterne, dans le cadre d'un accord de conciliation conventionnelle conclu devant le Tribunal judiciaire de Saint-Gaudens le 18 juin 2026, s'est engagée selon les modalités suivantes : « *LA SCI LA LANTERNE dans le cadre d'une résiliation amiable du contrat de bail avec option d'achat s'engage à quitter les lieux au plus tard le 31 mai 2026, et à remettre les lieux en état; l'état des lieux de sortie sera fait le 1er juin (horaire à déterminer avec Madame le Maire). Elle abandonne au profit de la mairie le montant de la caution (1000 euros mille euros)*	

	La MAIRIE DE SAINT BEAT, représentée par Madame PEREFARRES abandonne la procédure en cours devant le Tribunal judiciaire de Saint Gaudens (résiliation judiciaire) et fait son affaire personnelle des frais exposés dans le cadre de cette procédure » Par conséquent, la mairie est en droit d'encaisser la garantie de **1 000 €**. Madame le Maire souligne que la SCI La Lanterne a complètement débarrassé les lieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle précise toutefois que le bâtiment est très dégradé, comme l'atteste le constat réalisé par un huissier de justice, et que de fortes odeurs persistent dans le bâtiment. Elle souligne également que le parking est désormais de nouveau accessible et utilisable pour le public.	**C 0** **A 0** **P 14**
Subvention voyage scolaire collège	Dans le cadre du voyage scolaire du collège de 2026, Madame le Maire propose une aide de 100 euros par élèves habitants de Saint-Beat-Lez. Soit un total de 300 euros	**C 0** **A 0** **P 14**
Subventions diverses associations	Madame le Maire rappelle qu'un montant de **18 200 €** d'aides aux associations a été inscrit au budget 2026. Un montant de **10 000 €** a déjà été accordé au Festival du Marbre dans le cadre d'une convention pluriannuelle, ainsi que **3 500 €** au Festival des Arts Lyriques, également dans le cadre d'une convention pluriannuelle (qui termine en 2026). Il reste donc un montant disponible de **4700 €**. Le Comité des Fêtes de Saint-Béat-Lez a formulé une demande de subvention d'un montant de **3 000 €**. Le Conseil municipal met aux voix l'attribution de cette subvention. **Décision : 3 000 € accordés.** L'association Créagir a formulé une demande de subvention d'un montant de **500 €**. Le Conseil municipal met aux voix l'attribution de cette subvention. **Décision : 500 € accordés.** L'association organisant le Trail du Mourtis a formulé une demande de subvention d'un montant de **500 €**. Le Conseil municipal met aux voix l'attribution de cette subvention. **Décision : 500 € accordés.** L'association **Cap Ô Mourtis** a également formulé une demande de subvention d'un montant de **1 000 €**, dans le cadre de la création d'une école de montagne située au Mourtis. Cette école a pour objectif	**C 0** **A 0** **P 14** **C 0** **A 0** **P 14** **C 0** **A 0** **P 14**

	de développer et de dynamiser la station du Mourtis ainsi que son territoire environnant. Le Conseil municipal met aux voix l'attribution d'une subvention de **500 €**, afin d'aider l'association au lancement de cette école de montagne. **Décision : 500 € accordés.** Madame Nathalie Kerjean-Pasquier propose, en contrepartie, que l'école de montagne puisse commercialiser les tickets d'entrée de la piscine municipale de Saint-Béat-Lez. Le Conseil municipal se montre favorable à cette proposition. Madame le Maire souligne qu'il s'agit d'une initiative très intéressante, qui permettra de créer un partenariat entre l'école de montagne et la commune.	**C 0** **A 0** **P 14**
Débat obligatoire à la protection sociale complémentaire	Madame le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de participer à la protection sociale complémentaire et que cela devra évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.	**C 0** **A 0** **P 14**
Recensement population 2027	Madame le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu en **janvier et février 2027**. Elle rappelle que le recensement est particulièrement important pour la commune, notamment puisqu'il permet de déterminer le montant de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**. Il est donc nécessaire que cette mission soit réalisée avec le plus grand sérieux et sans erreur. Pour assurer cette mission, Madame le Maire propose que **Valérie Navarro et Cynthia Castéran** soient désignées comme agents recenseurs. En leur qualité de secrétaires de mairie, elles connaissent au mieux les habitants et le territoire de la commune. Madame le Maire précise que cette mission sera réalisée en dehors de leurs heures habituelles de travail, notamment **en soirée et le week-end**. Le Conseil municipal met aux voix la rémunération des agents recenseurs, fixée à **950 € par personne**.	**C 0** **A 0** **P 14**
Dispositif plan canicule	Dans le cadre du plan canicule, différentes aides proposées par EDF et les collectivités sont disponibles. Notamment, le dispositif **« Été 2026 » d'EDF**, valable jusqu'au **30 septembre 2026**, permet de bénéficier d'un remboursement pouvant aller jusqu'à **400 €** pour l'achat d'équipements de rafraîchissement. Pour les équipements d'un montant inférieur à 400 €, la prise en charge est de 100 %.	

	Le dispositif **« EDF Solution Durable »**, destiné aux communes inscrites au dispositif ÉduRénov, prévoit également une prime forfaitaire de **10 000 €**, cumulable avec d'autres aides, pour financer l'étude et la mise en place d'un système de rafraîchissement actif, notamment de type climatisation. Différents devis ont été demandés et examinés par la commune. Après étude des différentes solutions, le Conseil municipal se prononce en faveur de l'installation d'une **climatisation réversible**, permettant notamment de réaliser des économies sur les dépenses de chauffage au fioul. Madame le maire demande donc de délibérer pour ne pas louper la chance de recevoir ses subventions. La décision finale sera prise en prochain conseil municipal. Sebastien BOURGEOIS à étudier le dossier.	**C 0** **A 0** **P 14**
Recrutement d'agents contractuels pour le mois de septembre	Pour le mois de septembre, Frédéric Morin et Gilles Richard doivent prendre des jours de congés. Cette période correspond également à la poursuite des travaux de tonte, à la rentrée scolaire ainsi qu'à la l'activité de la piscine pour les scolaires. Afin de pallier ces difficultés et d'assurer la continuité des services municipaux, Madame le Maire propose de recruter un **agent contractuel pour le mois de septembre**.	**C 0** **A 0** **P 14**
Une délibération concernant le compte 623 « Fêtes et cérémonies »	Madame le Maire informe le Conseil municipal que, conformément aux dispositions légales, il est nécessaire de soumettre au vote une délibération qui permet de considérer que l'affectation des dépenses reprises au compte **6232 « Fêtes et cérémonies »** soit effectuée dans la limite des crédits inscrits au **budget communal 2026**.	**C 0** **A 0** **P 14**
Questions diverses	- À l'occasion du départ à la retraite de Martine Aires, de « La Boutique de Martine », le samedi 29 août, Madame le Maire propose d'offrir un cadeau afin de la remercier pour son engagement. Elle propose notamment d'offrir un repas pour deux personnes à **l'Auberge d'Arlos**, afin de privilégier et de soutenir le commerce local. Annick Goireau et Sylvie Claverie proposent également d'offrir un bouquet de fleurs. Le Conseil municipal est favorable à ces propositions. - Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion de conciliation aura lieu le **11 septembre à Toulouse**, avec les gérants de la délégation de service public (DSP) du camping. Elle précise qu'elle tiendra le Conseil municipal informé des suites de cette réunion.	

	- Sylvie Claverie demande que le ruisseau de Lez soit nettoyé, cette opération n'ayant pas été réalisée depuis plusieurs années. Madame le Maire propose d'organiser une **journée citoyenne le 26 septembre**, afin que l'ensemble des habitants du village puisse participer à cette opération de nettoyage. - Madame le Maire, par souci de transparence, informe le Conseil municipal qu'elle votera en faveur de la liste « Agir ensemble pour nos communes et nos territoires ».	

Fin de séance à 20h22

Le secrétaire
Jean Jacques BRUNEL

Le Maire
Charlotte PEREFARRES